



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/52/233  
2 juillet 1998

---

Cinquante-deuxième session  
Point 95, c, de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[*Sans renvoi à une grande commission (A/52/L.75/Rev.1)*]

#### **52/233. Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000**

*L'Assemblée générale,*

*Considérant* que le problème informatique du passage à l'an 2000, également connu sous le nom de «bogue du millénaire», risque de perturber le fonctionnement des gouvernements, des entreprises et des autres organisations,

*Soulignant* la nécessité de prendre des mesures correctives efficaces bien avant l'échéance inéluctable du 31 décembre 1999, après laquelle d'importants systèmes risquent de cesser de fonctionner,

*Consciente* des répercussions potentiellement graves que le problème du passage à l'an 2000 pourrait exercer dans tous les pays qui sont de plus en plus interdépendants sur le plan économique,

*Soulignant* que le problème du passage à l'an 2000 risque de toucher les systèmes informatiques ainsi qu'une grande partie du matériel de commande électronique contenant des puces intégrées et des horloges internes, ce qui produira des effets de grande envergure sur d'importants secteurs tels que l'alimentation en énergie, les télécommunications, les systèmes financiers, les transports, l'hygiène publique, le fonctionnement des bâtiments et des usines, l'approvisionnement alimentaire, les services d'urgence, l'organisation de la protection sociale et les services publics,

*Soulignant également* que les gouvernements ainsi que les organisations privées, publiques et internationales doivent déployer des efforts coordonnés afin de chercher à résoudre le problème du passage à l'an 2000,

*Se félicitant* que la Banque mondiale ait créé un fonds d'affectation spéciale pour appuyer les efforts visant à résoudre le problème du passage à l'an 2000 et que les États membres aient versé à ce fonds des contributions volontaires,

*Saluant* les efforts déployés par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique du Conseil économique et social en vue de mieux faire connaître le problème du passage à l'an 2000,

1. *Prie* tous les États Membres de s'attacher, en toute priorité, à mieux faire connaître le problème du passage à l'an 2000, en veillant à ce que le secteur privé lui prête toute l'attention requise et en cherchant eux-mêmes à le résoudre dans les systèmes qui dépendent d'eux, et d'envisager notamment de désigner à cet effet un coordonnateur à l'échelle nationale;

2. *Lance un appel* à tous les États Membres pour qu'ils coopèrent au niveau mondial afin de résoudre en temps voulu le problème du passage à l'an 2000;

3. *Demande* aux gouvernements, aux organisations des secteurs public et privé et aux membres de la société civile de mettre en commun, aux niveaux local, régional et mondial, l'expérience qu'ils ont acquise en cherchant à résoudre le problème du passage à l'an 2000;

4. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures afin de faire en sorte que tous les organismes des Nations Unies veillent à ce que leurs ordinateurs et leurs équipements dotés de microprocesseurs intégrés puissent s'adapter au passage à l'an 2000 bien avant la fin du siècle en établissant un plan d'action pour le système des Nations Unies;

5. *Demande* au Conseil économique et social d'établir, à sa session de fond de 1998, des directives dont les États Membres pourront tirer parti pour chercher à résoudre, sous ses divers aspects, le problème du passage à l'an 2000;

6. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que les organismes des Nations Unies suivent de près les sources de financement existantes et potentielles afin d'appuyer les efforts des pays en développement et des pays en transition visant à résoudre le problème du passage à l'an 2000, et de faciliter la diffusion auprès des États Membres des informations concernant ces possibilités de financement;

7. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, des mesures prises au sein des organismes des Nations Unies et avec les États Membres afin de résoudre le problème;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session une question intitulée «Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000» et d'achever ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour avant l'échéance du 31 décembre 1999.